

OF'afiec #03

BULLETIN
D'INFORMATION
À DESTINATION
DES ORGANISMES
DE FORMATION



À LA UNE

**Le Datadock :
mode d'emploi**

P.5

À LA LOUPE

**Qualité de la formation,
quels enjeux pour vous ?**

P.8

LE FAFIEC ET VOUS

**Notre politique en matière
d'ingénierie de formation**

P.12

AVRIL 2017

Baromètre de l'activité

(du 01/01/2016 au 31/12/2016)

CPF

NOMBRE DE DOSSIER

3 605

CPF autonome

9 893

CPF accompagné
par l'entreprise

13 498

Total

MOYENNES D'HEURES

103 heures

CPF autonome

71 heures

CPF accompagné
par l'entreprise

266 heures

CSP CPF

95 heures

Total

Dispositifs d'accompagnement à l'emploi

NOMBRE DE PARTICIPANTS

600

POEC

3 840

POEI

5 686

Total

1 246

CSP

Directeur

de la publication
Régis Berthelot

Rédactrice en chef

Delphine Chassigneu

Design graphique

Atelier Marge Design

Plan de formation

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

35%

- de 10 salariés

17%

de 50 à 299
salariés

42 710

total

28%

de 10 à 49
salariés

20%

300 et plus



Période de professionnalisation

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

14%

- de 10 salariés

20%

de 50 à 299
salariés

4 705

total

24%

de 10 à 49
salariés

42%

300 et plus



Contrat de professionnalisation

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

33%

- de 10 salariés

16%

de 50 à 299
salariés

13 426

total

23%

de 10 à 49
salariés

28%

300 et plus



SOMMAIRE

-

À LA UNE

Retour sur le décret
du 30 juin 2015

P.4

Le Datadock :
mode d'emploi

P.5

LA QUALITÉ À LA LOUPE

Le Fafiec en première
ligne sur la qualité

P.6

Trois questions
à Stéphanie Pichot

P.7

Qualité de la formation,
quels enjeux pour vous ?

P.8

Trois questions
à Stéphane Rémy

P.10

Qualité de la formation,
quels enjeux pour
les entreprises ?

P.11

LE FAFIEC ET VOUS

Notre politique en matière
d'ingénierie de formation

P.12

Interview croisée : Gérard
Michoud et Olivier Lepick

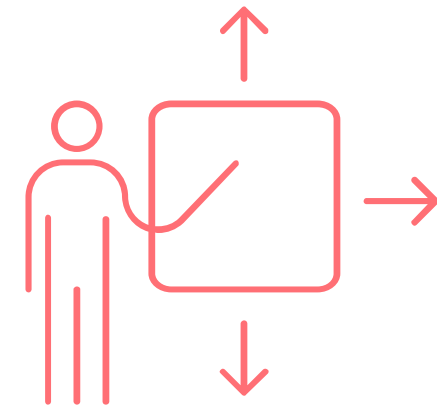
P.14

REVUE DE PRESSE

P.15

AGENDA

P.16



ÉDITO

La qualité de la formation sous tous les angles

C'est désormais chose faite, depuis le 1^{er} janvier 2017. Le décret sur la qualité des actions de formation du 30 juin 2015 est entré en vigueur, ainsi que le Datadock, la base de données de référencement des organismes de formation, que le Fafiec a contribué, avec les autres OPCA, à mettre sur pied.

Deux évolutions sensibles qui placent la qualité de la formation, plus que jamais, au centre de nos préoccupations et des vôtres. Nous vous proposons, dans ce troisième bulletin d'information OF'afiec, de passer en revue les enjeux relatifs à la qualité, pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la formation professionnelle.

Décryptage des dispositions légales et réglementaires, interviews d'experts, témoignages de bonnes pratiques, description de nouveaux supports, informations utiles... autant d'outils mis à votre disposition, pour continuer à vous accompagner. Pour nous permettre, ensemble, de renforcer notre démarche d'amélioration continue, gage de QUALITÉ... au service des entreprises et de leurs collaborateurs.

—
Régis Berthelot

Retour sur le décret du 30 juin 2015

Avec la loi du 5 mars 2014 et le décret du 30 juin 2015, les pouvoirs publics ont voulu renforcer les dispositions prévues par les partenaires sociaux dans leur accord du 14 décembre 2013.

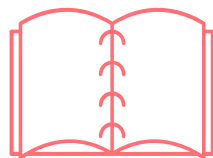
Depuis le 1^{er} janvier 2017, les financeurs publics et apparentés (OPCA, Opacif-Fongecif, État, régions, Pôle emploi, Agefiph) doivent s'assurer que les prestataires qu'ils financent réalisent une formation de qualité.

Pour cela, ils doivent mettre en place un système de référencement de tous les prestataires de formation basé sur plusieurs critères d'évaluation.

Véritable révolution pour les acteurs du marché de la formation professionnelle, **six critères d'évaluation** sont désormais définis par la réglementation. Sont concernées les actions de formation au sens large, y compris les bilans de compétences et la VAE, ces critères s'appliquant à tous les organismes de formation, quelle que soit leur taille et leurs modalités pédagogiques.

21 indicateurs définis par les OPCA

Concernés au premier chef, les OPCA se sont saisis de la réforme pour illustrer les six critères relatifs à la qualité des formations fixés par le décret. Dès septembre 2016, un groupe inter-OPCA incluant le Fafiec a défini une palette de 21 indicateurs ainsi que les «éléments de preuve» que doivent apporter les organismes de formation candidats à un référencement au sein du Datadock, une base de données commune à tous.



Les six critères

- ① L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- ② L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- ③ L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- ④ La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations
- ⑤ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- ⑥ La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

EN SAVOIR +
+ [Loi du 5 mars 2014](#)
+ [Décret du 30 juin 2015](#)

Le Datadock : mode d'emploi

Chaque organisme de formation doit s'enregistrer dans le Datadock, une base de données unique de référencement de l'offre élaborée par les partenaires sociaux au niveau national interprofessionnel et commune aux OPCA et aux Fongecif.

Après plusieurs mois de discussions approfondies entre tous les OPCA, et une période de test fin 2016 avec plusieurs organismes de formation (OF), le Datadock est devenu réalité.

Depuis le début de l'année, vous pouvez enregistrer votre organisme dans cette base de référencement à partir de votre numéro de déclaration d'activité puis de votre SIREN. Vous pouvez alors vérifier les informations pré-saisies vous concernant, puis renseigner vos données relatives aux 21 indicateurs définis, lesquels se rapportent aux six critères du décret qualité du 30 juin 2015. Important : pour chaque indicateur, les OF doivent obligatoirement fournir des documents sous format PDF ou indiquer un lien internet.

Dans le système Datadock, pour guider votre déclaration, chaque indicateur est explicité (définition, exemple, FAQ, ...).

La vérification des réponses fournies est assurée par un seul des financeurs adhérents au système du Datadock qui peut vous alerter sur d'éventuelles informations manquantes, et vous permettre d'apporter des modifications jusqu'à la conformité. Des notifications vous parviennent par mail à chaque étape. Dès la validation de l'enregistrement, vous êtes référencable auprès de tous les financeurs. Un précieux gain de temps pour les OF travaillant avec plusieurs financeurs. À partir du Datadock, chaque OPCA établit la liste des prestataires qu'il référence, une liste qui sera ensuite actualisée fréquemment.

Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2017, une période transitoire donne aux organismes de formation le temps nécessaire pour se déclarer dans le Datadock. À partir du 1^{er} juillet 2017, le Fafiec se réserve le droit de refuser la prise en charge des nouveaux dossiers pour les organismes n'ayant pas déclarés les 21 indicateurs dans le Datadock.



Que se passe-t-il pour les détenteurs d'un label qualité ?

Les OF disposant d'un label, d'une certification ou d'une qualification figurant dans une liste établie par le Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle), en fourniront la preuve sans avoir à renseigner les 21 indicateurs. La liste du Cnefop a été régulièrement mise à jour depuis sa première mouture. Depuis début janvier 2017, elle comprend 27 labels, certifications et qualifications attestant de la qualité des prestations de formation. Pour consulter cette liste : <http://www.cnefop.gouv.fr/qualite/liste/>

À savoir

En cas de non-respect par le prestataire des pratiques qu'il a décrites, l'OPCA peut procéder à son déréférencement, soit de manière temporaire, le temps qu'il se mette en conformité, ou définitivement, en cas de faute grave.

EN SAVOIR +
+ www.data-dock.fr

+ Retrouvez sur fafiec.fr à la page «Qualité de la formation» une FAQ pour tout comprendre du Data Dock ainsi qu'une courte vidéo didactique sur la démarche de référencement.

Le Fafiec en première ligne sur la qualité

Pour homogénéiser et objectiver leurs pratiques en matière d'évaluation de la qualité des formations qu'ils financent, les OPCA disposent désormais d'une base unique, le Datadock, qui permet aux organismes de formation de s'enregistrer et de démontrer qu'ils respectent les six critères de qualité réglementaires en renseignant 21 indicateurs. Partie prenante de ce chantier ambitieux, le Fafiec s'attache à vous informer au mieux pour vous permettre de vous adapter le plus efficacement à ce nouvel environnement.

Une charte qualité

Le Fafiec a co-construit avec des organismes volontaires une charte qualité, avec un double objectif : fournir un mode d'emploi de l'enregistrement dans le Datadock et détailler chacun des indicateurs qualité à respecter à chaque étape de la formation.

En application de la loi du 5 mars 2014, nous avons également précisé nos modalités de contrôle des formations. Le Fafiec est amené à effectuer des contrôles sur pièces ou sur site, pour vérifier l'effectivité de la démarche qualité renseignée dans le Datadock.

Vous pouvez retrouver la charte qualité du Fafiec sur www.fafiec.fr, rubrique Prestataires formation, conseil et études.

Formaliser les étapes qualité déjà franchies

S'il ne faut pas négliger l'importance de cette réforme, elle est cependant loin d'être insurmontable, à condition d'être bien au clair sur l'état de ses pratiques. Enseignement intéressant : une majorité des OF ayant participé à cette démarche ont sous-estimé les efforts de qualité qu'ils avaient déjà accomplis, faute d'identifier ou de formaliser suffisamment certaines pratiques.

Nous pouvons aussi vous aider à analyser votre autodiagnostic voire, le cas échéant, vous proposer un audit gratuit et sur-mesure d'une demi-journée, afin de faciliter la construction, ou la consolidation, de votre démarche qualité.

TROIS QUESTIONS À...

Stéphanie Pichot Responsable qualité du Fafiec

Vous vous êtes fortement impliquée dans l'élaboration du Datadock, opérationnel depuis octobre 2016

Je fais partie du groupe projet inter-OPCA qui a travaillé sur la spécification de cet outil de référencement des organismes de formation. Les délais étaient serrés, nous avons tenu de nombreuses réunions au cours du second semestre 2016, dans un climat très constructif, pour finaliser les contours du Datadock en fin d'année dernière. C'est la première fois que les financeurs mettaient en œuvre une telle démarche de mutualisation.

Quelles actions spécifiques mène le Fafiec en matière de qualité des formations ?

Nous avons accentué nos efforts depuis la loi du 5 mars 2014 et le décret du 30 juin 2015, pour mettre au point une charte qualité à destination des organismes de formation. Cette charte ne comprend pas d'indicateurs spécifiques au Fafiec, qui seraient venus s'ajouter aux 21 indicateurs du Datadock. Nous avons voulu faire simple. C'est avant tout un support conçu pour les organismes qui en ont besoin, car un certain nombre de prestataires ont déjà les ressources en interne pour se mettre

en conformité ou sont déjà labellisés ou certifiés, ce qui allège leur démarche. Nous travaillons en proximité avec un panel d'OF pour auditer leur démarche qualité et ainsi vérifier leur pratique. En complément des données déjà renseignées dans le Datadock, un outil d'autodiagnostic leur est alors envoyé en préparation de l'audit. L'auditeur suivra ensuite la même grille d'audit, et le rapport fera apparaître les points d'amélioration à traiter si besoin, et permettra de garantir le système de référencement au fil du temps.

Vous allez également dématérialiser la gestion des dossiers des organismes de formation...

Le projet a débuté pour une mise en œuvre de premiers services souhaitée fin 2017.

Les organismes de formation pourront alors déposer en ligne leurs éléments de facturation et suivre l'état d'avancement de leurs dossiers : accusé de réception, début du traitement, pièces manquantes éventuelles, décision sur le financement et phase de règlement. C'est une évolution importante, puisque la quasi-totalité des dossiers sont en subrogation (le Fafiec paie directement les prestataires, en lieu et place de l'entreprise).



LE FAFIEC AUSSI EST CERTIFIÉ !

Fin 2015, nous avons obtenu le renouvellement pour trois ans de la certification ISO 9001 de notre système de management de la qualité, obtenue en 2012. Depuis, nous poursuivons nos efforts. Un plan d'anticipation nous a permis de mieux gérer les pics d'activité. Résultat : des délais de traitement maîtrisés.

La dématérialisation des dossiers pour les entreprises concerne aujourd'hui 98% des dossiers (100% pour les contrats de professionnalisation). Avec de nombreux avantages à la clé : absence de délai postal, rapidité de traitement (plus besoin de ressaisir les dossiers pour les dématérialiser) et possibilité pour les clients de suivre les dossiers en ligne.

Qualité de la formation, quels enjeux pour vous ?

Mieux évaluer les besoins en amont, diversifier les modalités pédagogiques, modulariser l'offre, renforcer les évaluations... Autant de défis pour les organismes de formation.



Identifier les besoins en amont

Plus que jamais, il est important de dialoguer avec les entreprises pour cerner au mieux leurs besoins, caractériser les profils des salariés, évaluer les écarts de compétences et les pré-requis nécessaires. Cette phase amont vous permet de recueillir des informations, afin d'affiner la demande du client et d'apporter la réponse la plus pertinente.

Diversifier les modalités pédagogiques

Votre capacité à personnaliser les parcours et à adapter les modalités pédagogiques en fonction des profils et des objectifs poursuivis est un facteur différenciant essentiel. Les formations peuvent être dispensées sous des formats présentiels, *blended* ou distanciels, avec des supports de plus en plus divers et combinés : mise en situation, étude de cas, *serious game*, vidéo, quizz, etc.

Modulariser l'offre

La mise en place de l'entretien professionnel tous les deux ans et l'accent mis sur l'employabilité vous incitent à modulariser votre offre de formation sous forme de blocs de compétences permettant la construction dans la durée de parcours professionnels individualisés dans une logique qualifiante ou certifiante. Ce qui implique d'assurer la traçabilité des acquis. Avec la possi-

bilité, en plus, de proposer des prolongements et des passerelles vers d'autres compétences.

Renforcer l'évaluation des formations

C'est un point central pour les promoteurs de la réforme de 2014. Il s'agit d'abord de pouvoir détailler les modalités d'évaluation de votre offre. En d'autres termes, d'expliquer quels critères permettront de juger si les objectifs fixés ont été atteints. Deuxième étape : vérifier l'assiduité des stagiaires et l'adéquation des modalités pédagogiques retenues, ce qui peut impliquer une évaluation en cours de formation. Troisième étape : l'évaluation après la formation. À chaud, dans la foulée de la formation, en privilégiant les retours qualitatifs. Voire à froid (en fonction de la nature de l'action pédagogique) quelques mois plus tard, pour s'assurer de la bonne mise en pratique des acquis de la formation.

Obtenir un label, ou pas ?

La détention d'un label ou d'une certification n'est pas une obligation. C'est néanmoins un gage de qualité, qui peut représenter un avantage concurrentiel non négligeable et faciliter votre référencement dans le Datadock, vis-à-vis de nous et des autres organismes financeurs éventuels avec lesquels vous travaillez. Cela permet d'attester plus facilement du professionnalisme de vos pratiques.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Stéphane de Pachtère



DIRECTEUR FINANCIER ET QUALITÉ D'IB*

«La qualité de l'action de formation ne se limite pas à l'action elle-même, elle implique la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur, l'implication de tous les collaborateurs. En amont, il faut comprendre les besoins des entreprises et des salariés, pouvoir les conseiller sur les filières appropriées et sur les meilleurs stages envisageables. Il faut s'assurer que les stagiaires disposent des prérequis nécessaires afin d'optimiser l'efficacité de l'action pédagogique et de constituer des groupes plus homogènes.

IB est qualifié ISQ-OPQF depuis 2015 et ISO 9001 depuis le début des années 2000. Les labels valident l'engagement des OF et rassurent les donneurs d'ordre, mais ce qui est essentiel, c'est de se situer dans une démarche culturelle d'amélioration continue. Dès lors que la durée des formations le permet, nous proposons aux stagiaires, en plus de l'évaluation finale, un questionnaire en ligne très court à mi-parcours. En fonction des retours, nous pouvons apporter des ajustements.»

Nadine Gagnier



DIRIGEANTE DE MAN'AGIR CONSULTANTS**

«La question de l'impact des formations est cruciale. Pour être en phase d'emblée avec les besoins identifiés par les donneurs d'ordre, nous élaborons des projets pilotes, sur des formations stratégiques ou d'une certaine durée. En aval, nous pratiquons des évaluations à chaud digitalisées, ce qui nous permet de disposer d'une solide base de données. Nous construisons une évaluation à froid pour nos sessions intra-entreprises.

Nous avons obtenu la qualification ISQ-OPQF en 2007, puis la certification NF service formation en 2011. Toutes deux sont inscrites sur la liste du CNEFOP. Cela a facilité notre référencement dans le Datadock et cela peut donner un écho nouveau à notre démarche qualité. Le marché n'est pas fermé aux OF sans label, mais les prestataires sont incités à se professionnaliser. C'est une voie d'avenir pour notre profession.»

*
IB
Formations informatiques et bureautiques, 105 salariés, filiale du groupe Cegos

**
MAN'AGIR CONSULTANTS
Formations managériales, RH, juridiques ou encore commerciales, 7 salariés



TROIS QUESTIONS À...

Stéphane Rémy chef de la mission organisation des contrôles, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

La loi du 5 mars 2014 met l'accent sur la qualité de la formation. Quels sont les impacts pour les organismes de formation ?

Qu'il s'agisse de l'identification précise des objectifs, du processus pédagogique proposé ou de l'adéquation des moyens mobilisés, cela nécessite toujours pour les organismes de formation de développer une véritable ingénierie de formation à partir de l'analyse des besoins. Mais c'est aussi la capacité à donner en amont davantage d'informations utiles aux bénéficiaires comme aux financeurs sur les modalités d'accès, les délais ou encore les résultats obtenus. Les organismes de formation peuvent se faire accompagner et doivent être attentifs aux demandes des organismes financeurs pour répondre à ces nouvelles exigences de qualité.

La loi renforce le contrôle sur les organismes de formation ? Comment ?

Les OPCA ont une mission de «contrôle de service fait», pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds qui leurs sont confiés. Ils peuvent ajuster leur niveau d'exigence, selon qu'il s'agit d'une action d'adaptation ou de développement des compétences, d'une session courte ou longue... Cette mission de «contrôle de service fait» est

désormais clarifiée et formalisée. Dans le cadre du suivi des conventions signées avec chaque OPCA, la DGEFP veillera à la prise en compte des moyens affectés à cette mission et examinera les outils et les procédures d'évaluation utilisés. Les services régionaux de contrôle (SRC) vérifieront sur le terrain le respect des exigences de qualité auprès des OF. En cas de fraude d'un prestataire, les OPCA doivent signaler les faits aux SRC. Nous allons pouvoir intensifier les contrôles sur les fonds publics et les fonds mutualisés, car nous n'avons plus à contrôler les OF financés directement et intégralement par les employeurs privés, du fait de la disparition de l'obligation fiscale 2483.

Les bilans pédagogiques et financiers sont simplifiés cette année...

En effet, les bilans pour 2016, qui doivent être transmis par les organismes de formation avant le 30 avril 2017, ont été simplifiés sur un format de 2 pages au lieu de 4, avec une réduction de 40% des informations à communiquer. La partie sur les charges a notamment été réduite, ainsi que celles sur la présentation des organismes et des formateurs et sur les données statistiques. Une dématérialisation totale est envisagée à l'horizon 2018.

Qualité de la formation, quels enjeux pour les entreprises ?

Avec la fin de l'imputabilité des dépenses, les entreprises sont incitées à envisager davantage la formation comme un investissement, dont il est essentiel de mesurer les impacts.

Impliquer les salariés en amont

Pour optimiser les formations (public, durée, modalités, efficacité), les entreprises ont besoin de préciser les objectifs, d'en discuter avec les prestataires et d'impliquer les salariés pour les rendre encore plus acteurs des sessions qu'ils vont suivre. En expliquant le sens de la démarche et en insistant davantage sur les finalités et les compétences attendues.

Se concentrer sur les impacts de la formation

Les nouvelles règles incitent les entreprises à privilégier la mesure d'impact de l'action de formation, plus que la seule satisfaction à chaud des apprenants. Dans les entreprises de 300 sala-

riés et plus, la fin de l'obligation fiscale et des dépenses obligatoires dans le cadre du plan de formation favorise le changement de posture : plus que jamais, la formation est un investissement, qui doit être légitimé par des résultats.

Bien sélectionner le prestataire

Les donneurs d'ordre seront de plus en plus exigeants à l'égard des prestataires qu'ils sollicitent. Ce qui peut les conduire à privilégier certains critères : détention d'un label ou d'une certification, traçabilité des actions, modalités de mise en pratique des acquis... ou encore modularité des actions et inscription dans un parcours qualifiant ou certifiant.

Zoom entreprise :
Un guide d'accompagnement RH pour aider au choix d'un prestataire

Le Fafiec met à la disposition des entreprises un guide de 16 pages sur www.fafiec.fr, pour les aider à acheter une formation et à l'évaluer. Les étapes-clés y sont détaillées : identifier le besoin, rédiger le cahier des charges, se repérer dans l'offre, faire jouer la concurrence, formaliser l'achat, évaluer la formation, ajuster éventuellement l'offre. Avec, pour chaque étape, des fiches outils pratiques.

PAROLE À...

Gérard Enggasser



DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CAP MANAGER*

« Même si j'ai le nez dans le guidon, je prends le temps d'échanger régulièrement avec mes collaborateurs, pour faire matcher les besoins en compétences avec leurs attentes. Ce n'est pas du temps perdu, c'est de l'investissement pour l'avenir. La relation avec les prestataires de formation doit être construite sur un partenariat de long terme. Ils doivent être force de proposition, aider à individualiser les actions et à mesurer les différences entre l'avant et l'après. »

Florence Oyon



DRH DE BURSON-MARSTELLER I&E**

« Nous n'achetons plus de formations clé en main, nous élaborons des programmes ad hoc avec des prestataires capables de prendre en compte nos spécificités. Nous définissons ensemble les résultats attendus et les indicateurs pertinents, y compris à froid. Nous apprécions la possibilité de tester la formation avec quelques stagiaires, pour l'affiner. Certains organismes s'engagent parfois, en plus, sur un S.A.V de l'action de formation pendant quelques mois, en cas de besoin. »

*
CAP MANAGER
Cabinet d'accompagnement au pilotage d'entreprises de 6 salariés

**
BURSON-MARSTELLER I&E
Agence de relations publiques de 110 salariés

Notre politique en matière d'ingénierie de formation

Créées, reconduites ou adaptées, l'offre de formation de la branche évolue chaque année pour être au plus proche des besoins de nos entreprises adhérentes. Ce qui donne lieu à un processus de sélection rigoureux de nos organismes de formation partenaires.

Un processus de sélection des prestataires et d'évaluation de la formation

À chaque évolution des offres de formation, nous ouvrons nos marchés par appel d'offres accessible publiquement sur notre site Internet fafiec.fr. Afin d'être informé dès l'ouverture de marché, nous vous invitons à vous abonner aux flux RSS mis en place sur notre site.

Ces appels d'offres permettent de sélectionner les organismes de formation sur la base de critères prédéfinis dont le choix final se tient en commissions paritaires. Une fois les organismes partenaires retenus, nous poursuivons une démarche d'amélioration continue avec des évaluations au terme de chaque formation.

Les CQP créés sous le signe de la modularité

Désormais, les CQP sont proposés sous forme de blocs de compétences. Un travail est en cours pour intégrer cette ingénierie pédagogique à tous les CQP existants.

L'objectif ? Acquérir des compétences ou valider ses acquis à son rythme sans en perdre le bénéfice dans la durée. Résultat : une personnalisation de son parcours selon ses disponibilités et ses acquis. Côté financement, le CQP est financé dans le cadre de la période de professionnalisation, du CPF et du plan de formation. Dans le cadre du CPF spécifiquement, la Branche abonde les heures manquantes (consulter nos critères de financement sur fafiec.fr).

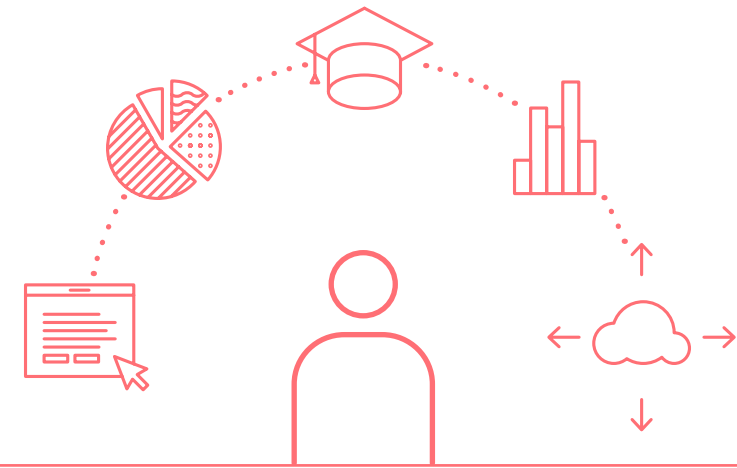
DEUX NOUVEAUX CQP

- Manager de la sécurité et des risques de l'information
- Géomaticien

L'offre évolue en fonction des besoins

Composée d'une quarantaine de formations modulaires (280 modules au total) appelées Actions Collectives Nationales (ACN) et de 8 formations certifiantes à des métiers spécifiques de la branche appelé Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), l'offre de formation est revue régulièrement afin de répondre aux exigences réglementaires et technologiques et aux besoins des entreprises.

Concrètement, c'est à travers les remontées terrain et les résultats d'études prospectives que les partenaires sociaux de la branche analysent les besoins des territoires et des entreprises et orientent l'offre de formation.



Zoom ACN

NOUVEAUTÉS

Les ACN sont des programmes de formations clés-en-main qui répondent à des besoins stratégiques de nos secteurs. Récemment, nous avons lancé de nouvelles ACN autour de thématiques porteuses :

- «Big Data : méthodes, outils et langages» pour gérer d'importantes données
- «Cloud Computing» pour stocker et exploiter de l'information à distance
- «Bim : maquette numérique» pour modéliser des données du bâtiment

LES ACN LES PLUS SUIVIES EN 2016

- Virtualisation des systèmes d'information
- Méthodes agiles
- Gestion de projet en blended learning
- Anglais
- Développement des compétences managériales

Zoom CQP

DES PRESTATAIRES ACCOMPAGNÉS ET OUTILLÉS

Une fois habilités, les prestataires sont accompagnés dans la mise en œuvre des formations liées aux CQP avec des points d'étapes réguliers. Un panel d'outils est mis à disposition de tous les prestataires pour assurer un suivi commun auprès de tous les prestataires : guides, trames pour évaluer le positionnement, kit de positionnement, kit d'évaluation, livret de suivi des stagiaires ou encore dossiers de recevabilité et de validation du CQP dans le cadre de la VAE.



BON À SAVOIR

Un plan de communication multicanal est déployé chaque année pour valoriser cette offre de formation.

Pour les ACN : plaquette, plateforme Web avec un accès à des services en ligne, campagne d'emailing, référencement.

Pour les CQP : mini-site dédié, flyer, plaquette, emailing, cérémonie de remise de diplômes...

Autant d'actions qui garantissent une visibilité de notre offre de branche et une forte participation de nos entreprises adhérentes à ces formations.

INTERVIEW CROISÉE

Gérard Michoud
président du Fafiec, vice-président de la CPNEFP

Olivier Lepick
vice-président du Fafiec, président de la CPNEFP

Gérard Michoud, la CPNEFP met plus que jamais l'accent sur la certification, dans le prolongement de la réforme de mars 2014...

Oui, nous lançons cette année deux nouveaux CQP et nous allons rénover les sept existants. Nous avons demandé aux équipes du Fafiec de recenser les actions collectives pouvant donner lieu à un parcours certifiant et de les regrouper par thématique. Nous voulons muscler l'offre de formations certifiantes de la branche et la mettre encore plus en avant : c'est un enjeu majeur pour les salariés et les entreprises, mais aussi pour les organismes de formation.

Olivier Lepick, la CPNEFP a pu s'appuyer sur de nouvelles études en 2016 pour ajuster les priorités de branche...

Nous analysons régulièrement les remontées en provenance des entreprises et nous nous appuyons sur les rapports de l'Observatoire des métiers de la branche (OPIIEC), dont nous validons les thèmes de recherche. Deux exemples d'études réalisées l'an dernier : l'évolution

de l'ingénierie française de la construction liée au BIM, et les formations et compétences Big Data et Cloud Computing en France.

Gérard Michoud, les partenaires sociaux souhaitent optimiser les sessions de formations sur les actions collectives. Comment ?

Le Fafiec va renforcer l'analyse des besoins réels en formation des entreprises et adapter l'offre de sessions au fur et à mesure. Notre ambition est de mieux programmer les sessions et de pouvoir les ajuster, afin de réduire le nombre d'annulations, qui représentent un coût non négligeable.

Olivier Lepick, quelles études la CPNEFP prévoit-elle de diligenter en 2017 ?

Nous avons d'ores et déjà demandé à l'OPIIEC d'analyser les impacts de la digitalisation sur les compétences transverses attendues par les entreprises de notre branche : c'est une problématique stratégique, avec une dimension prospective forte, qui va nous aider à faire évoluer notre offre.

DEUX NOUVEAUX CQP

→ Manager de la sécurité et des risques de l'information

→ Géomaticien



EN SAVOIR + NOTRE NOTE POLITIQUE 2017

Les outils à votre disposition sur fafiec.fr

La plateforme des actions collectives, qui recense les actions retenues par la branche, classées par thématiques, ainsi que 125 prestataires

Une fiche pratique sur le fonctionnement des actions collectives

Le descriptif de chaque CQP et un « mini-site CQP » moncqp.fafiec.fr

Le détail des appels d'offres, avec flux RSS pour suivre leur mise en ligne en temps réel

Le site observatoire-metiers.opiiec.fr, qui décrypte les tendances sectorielles, fournit des fiches métiers et éclaire les perspectives d'évolutions de carrière.

REVUE DE PRESSE

La qualité de la formation... vue par la presse

« Il est probable que les nouvelles dispositions amènent prestataires de formation et donneurs d'ordre à revoir les modalités de leurs relations. Peut-être faut-il espérer que cela les contraigne à développer des partenariats plus qualitatifs où les prix devront être justifiés en fonction de la prestation délivrée (standard, innovante...) et les achats plus réfléchis en fonction d'objectifs mieux définis. »

— **aef.info** NOVEMBRE 2016

« À la Fédération de la formation professionnelle, qui s'est beaucoup impliquée sur le sujet, on rappelle que 90% de ses adhérents sont déjà engagés dans des démarches qualité. Si elle "salue" la simplification née de critères uniques, la FFP alerte sur le risque d'inflation bureaucratique. »

— **Les Echos**
DÉCEMBRE 2016

« Les organismes de formation se précipitent vers le datadock, cet entrepôt de données sur lequel les financeurs leur demandent d'apporter des preuves de leur qualité pédagogique. Parler de ruée serait peut-être excessif, n'empêche les organismes de formation semblent estimer qu'il vaut mieux y être que pas. Avec une bonne et solide raison : s'ils n'y sont pas au 1er juillet prochain, ils risquent de ne plus bénéficier de financements des Opca, du Fongecif... »

— **wk-rh.fr**
ENTREPRISE & CARRIÈRES
JANVIER 2017

« L'ISQ (organisme professionnel de qualification de prestations de services intellectuels) qui délivre le label OPQF (Office professionnel de qualification des organismes de formation), l'un des plus populaires sur la marché, est très sollicité. "Nous avons reçu quatre fois plus de dossiers de demandes de certification (initiale ou renouvellement) cette année qu'en 2015, constate Jacques Abécassis, conseiller du président de l'ISQ. Soit 700 en 2016, contre 150 un an plus tôt" ».

— **actuel-RH.fr** NOVEMBRE 2016

Agenda

Pour déployer les actions collectives nationales (ACN) et les certificats de qualification professionnelle (CQP), le Fafiec signe des conventions de prise en charge financière uniquement avec des organismes de formation sélectionnés par appel d'offres. Pour figurer parmi eux, rendez-vous sur notre site internet et abonnez-vous aux flux RSS.

ACN

Livraisons prévisionnelles

Juin 2017

→ Développer vos compétences commerciales

Juillet 2017

→ Réaliser un audit énergétique dans les bâtiments
→ Coach professionnel

Octobre 2017

→ Virtualisation des SI
→ Maquette Numérique

Prochainement

Lancement des appels d'offres :

→ Editeurs de logiciels
→ Devenir tuteur les clefs de la réussite
→ Évolution du métier de chargé de recherche
→ Lean Six Sigma
→ Piloter la formation après la Réforme

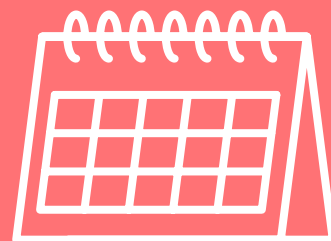
CQP

1^{er} trimestre 2017

→ Création de deux nouveaux CQP :
→ Manager de la sécurité et des risques de l'information (MSRI)
→ Géomaticien

2^e semestre 2017

→ Appels d'offres prévus pour la sélection des organismes de formation habilités pour les CQP :
→ Développeur nouvelles technologies
→ Administrateur systèmes et réseaux
→ Assistant concepteur en ingénierie de restauration



Le Fafiec et l'observatoire prospectif des métiers de la Branche (OPIIEC) publient tout le long de l'année des études prospectives. Ces études vous permettent de :

→ informer et sensibiliser nos entreprises sur les évolutions de leur secteur et les impacts potentiels sur l'emploi, les besoins en compétences et formation,
→ mobiliser et impliquer les acteurs de l'emploi et de la formation.

N'hésitez pas à consulter nos études, des ressources qui vous permettront de définir les modalités d'adaptation de votre offre de formation.

Études OPIIEC

Mars 2017

→ Livraison de l'étude « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Branche en matière d'emploi et de formation »

Avril 2017

→ Livraison de la Note qualitative semestrielle n°2 (sur les données 2016) de l'Observatoire dynamique des métiers de la Branche

Mai 2017

→ Mise en ligne de l'étude « Conséquences en termes d'emploi et de formation de la baisse des investissements sur l'activité d'ingénierie de construction (infrastructures et bâtiments)

→ Mise en ligne de l'étude « Formations et compétences en Cyber-Sécurité en France »

→ Mise en ligne de l'étude « Variations du prix du pétrole et réduction des investissements dans le secteur du raffinage : les conséquences pour l'emploi dans l'ingénierie »

Mai /Juin 2017

→ Mise à jour annuelle des référentiels métiers

Juillet 2017

→ Sortie de la Version 2 de l'Observatoire dynamique des métiers de la Branche

Lancement d'études

avec ouverture d'appels d'offres (AO) :

Mars 2017

→ Étude prospective sur les métiers du diagnostic immobilier

Avril 2017

→ Perspectives et aspirations professionnelles - Mobilité des salariés de la Branche

Mai 2017

→ Besoins en compétences dans les métiers du Conseil

Juin 2017

→ Étude prospective sur l'évolution des métiers de l'acoustique

